

# Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence

## FICHE DE POSTE

---

Le/la **chef d'orchestre** de l'Harmonie Municipale d'Aix-en-Provence est en charge de l'animation musicale de cet orchestre. À ce titre, il/elle cumule avec cette fonction le rôle de directeur musical de l'association, en dialogue permanent avec son conseil d'administration.

La fonction de chef d'orchestre implique les activités suivantes :

- Assurer les répétitions hebdomadaires de l'orchestre les jeudi soirs
- Éventuelles répétitions exceptionnelles, programmées en accord avec le Conseil d'Administration de l'association
- Proposer, organiser et planifier le travail d'orchestre (tutti, détails, interventions extérieures)
- Assurer une quinzaine de concerts par an :
  - o une dizaine d'entre eux sont programmés car souvent liés à des conventionnements en cours
  - o pour les autres, ils s'inscrivent dans une démarche de recherche de financement, d'échanges ou d'invitation
- Assurer le développement du niveau de l'orchestre dans le respect des spécificités de sa composition
- Participer systématiquement aux réunions du CA (environ 4 par an)

La direction musicale de l'orchestre veille à trouver un équilibre entre pratique en amateur et ambition artistique de l'ensemble, avec une attention particulière à la diversité programmatique au regard des formes de représentations publiques, des exigences conventionnelles de nos financeurs et des contraintes associatives.